



## Développer son charisme en clientèle (en présentiel)

Organisme de formation : QWANTIQ

Public : Commerciaux

Durée : 2 jours

**Objectif de la formation :** Vos commerciaux ont la tête bien faite. Ils connaissent bien leur métier et ont compris ce qu'il faut dire aux clients pour les convaincre. Par contre, vous constatez que certains d'entre-eux, de profil technique et introvertis, manquent de charisme et d'éloquence, ce qui impacte fortement leur capacité de conviction. Le problème réside plus dans le « *comment le dire* ». Ce sera l'objectif de ce module : aider des profils scientifiques et techniques à exprimer avec force et conviction leurs arguments pour mieux convaincre leurs clients.

### Thèmes développés :

- . Les leviers de la conviction : pertinence, éloquence et exigence
- . L'importance de la forme pour convaincre
- . Auto-Diagnostic
- . Les 4C de la conviction
- . Les différents canaux de communication non-verbale
- . Comment convaincre grâce aux techniques de prise de parole en public : la voix, le regard, la gestuelle
- . Savoir présenter et défendre un projet avec conviction
- . Savoir démarrer un entretien, une réunion avec charisme
- . Entraînement à : parler d'un produit avec conviction et émotion / présenter sa société avec éloquence
- . Techniques d'éloquence en groupe
- . Faire preuve d'exigence : jusqu'où aller !

**Pédagogie distancielle employée :** Exposés méthodologiques. Exemples commentés et cas concrets. Exercices d'appropriation. Debriefing. Evaluation.

**Consultant-animateur :** Professionnel formé aux techniques d'animation en présentiel et à distance avec expérience en entreprise dans une fonction commerciale.

**Lieu de la formation :** Bureaux du CjFL – 2ème étage de la Tour des Associations  
28 rue Saint Dominique 75007 Paris (Métro / RER C / Parking : Invalides) - Tél 01 44 18 98 62

**Coût de la formation :** 650 € HT / pers. - salle, équipement et déjeuners des participants pris en charge par le CjFL.

Convention de formation entre le formateur et l'entreprise - prise en charge possible par votre OPCO ou par le CjFL (vous renseigner).